

RAPPORT ESG-CLIMAT 2016

Groupe Caisse Centrale de Réassurance



SOMMAIRE

Profil et missions de CCR	04
Un Groupe citoyen	05
Politique d'investissement et critères ESG	07
Immobilier	08
Délégation d'actifs	11
Politique obligataire : investissements en Green bonds	13
Politique de vote	15
Notations ESG	16
Empreinte carbone	17
Les actions futures en matière d'ESG	20

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 173 VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du code monétaire et financier) et du décret du 29 décembre 2015 qui précise les conditions d'application de cet article.

Les compagnies de réassurance doivent, dans un rapport, mentionner les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement, et les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR RE, elle présente dans ce rapport les informations requises sur CCR et CCR RE (ci-après le Groupe CCR) de manière agrégée, en application de l'article 1er - IV. 4° du décret du 29 décembre 2015.



PROFIL ET MISSIONS

Groupe de réassurance détenu par l'État français, le groupe CCR fait partie des 25 premiers acteurs internationaux de la réassurance. Il propose au marché français, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les autres risques à caractère exceptionnel.

Depuis le 1er janvier 2017, sa filiale CCR Re réassure les branches Vie, Non-Vie et Spécialités en France et dans une soixantaine de pays à l'international.

Le groupe CCR est fort d'une expertise reconnue dans la modélisation des risques et compte 271 collaborateurs, motivés par la satisfaction de leurs clients, qui exercent leurs métiers avec le plus haut degré de professionnalisme. Grâce à ses compétences reconnues, qui lui assurent profitabilité et pérennité, le groupe CCR répond ainsi aux exigences de sa mission et aux attentes de son actionnaire.

UN GROUPE CITOYEN

Spécialiste de la gestion du risque, notamment en matière de catastrophes naturelles, le groupe CCR prend en compte depuis de nombreuses années les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités. Attaché à soutenir et à pérenniser des démarches concrètes et utiles à la société civile, le groupe s'engage auprès de ses clients, de ses collaborateurs et de son écosystème.

En tant qu'employeur, le groupe CCR considère que sa première responsabilité est de favoriser l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs et de faciliter l'insertion des jeunes talents. Ainsi une attention particulière est portée à l'intégration, la formation, l'évolution et la mobilité de l'ensemble de ses collaborateurs.

Depuis 1996, le groupe CCR s'est engagé dans une démarche de mécénat humanitaire, apportant chaque année son soutien financier à des associations dans lesquelles ses collaborateurs sont particulièrement investis. Ainsi, 36 associations de terrains, ont été soutenues pour leurs actions en France ou à l'international. Par ailleurs, un mécénat culturel en place depuis deux ans a pour objectif de faciliter l'accès d'un public le plus large, au patrimoine culturel.

Les équipes de R&D et de modélisation axent leurs travaux sur la connaissance scientifique des risques dans l'objectif de les prévenir et de réduire leurs impacts. Dans ce cadre, CCR participe au projet européen NAIAD qui vise à identifier des solutions de préventions inspirées de la nature pour réduire les conséquences des risques naturels liés à l'eau.

Enfin, le groupe CCR intègre progressivement la dimension ESG dans sa politique d'investissement.

Au cours de l'année 2017, CCR est devenue partenaire de Carbone 4, société spécialisée dans la transition bas carbone et l'adaptation au changement climatique. Ce partenariat a pour objet de cofinancer le développement d'une méthode innovante, et d'un outil de gestion, pour évaluer l'exposition de portefeuilles d'actifs financiers aux risques physiques du changement climatique. Cette méthode, Climate Risk & Impact Screening, permettra à Carbone 4 d'offrir, dès fin 2017, une offre unique dans cette catégorie.



1 Maîtriser l'impact de notre activité

- Transport
- Tri sélectif
- Consommation d'eau
- Consommation d'énergie

2 Optimiser la politique sociale

- Charte éthique
- Alternance, apprentissage
- Sport
- Collaborateurs élus au conseil d'administration

3 Interagir avec la société

- Signataire de la charte DD de la FFA
- Mécénat humanitaire
- Mécénat culturel
- Partenariats scientifiques

4 Agir sur les produits

- Politique financière
- Politique immobilière
- Réassurance des risques extrêmes

5 Agir sur les achats

- Choix des fournisseurs
- Traçabilité des anciens matériels



En 2016

40 Tonnes de papiers et de cartons recyclés

100 Kilos de bouteilles plastiques, piles, cartouches d'encre et bouchons recyclés

200 000 impressions économisées

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET CRITERES ESG

Le groupe CCR inscrit sa politique d'investissement sur le **long terme** et consacre donc une importance particulière à la compréhension des évolutions fondamentales relatives aux questions économiques, financières et sociétales dans le monde. Le groupe CCR privilégie une **gestion de conviction**, qui intègre une dimension ESG, avec un objectif général de **création de valeur** associé à une **maîtrise des risques**.

A ce titre, l'appréhension de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance a été mise en œuvre de façon progressive depuis plusieurs années et constitue un sujet de **réflexion majeur** en matière de recherche de nouveaux placements, de revue des actifs en portefeuille et d'organisation de la démarche d'investissement à venir.

Cette intégration de critères ESG est aujourd'hui engagée pour les placements **immobiliers** et les placements en **actions**. Elle s'étend peu à peu à d'autres classes d'actifs, et notamment aux obligations. L'intégration de critères ESG requiert des moyens dont le déploiement se fera de façon graduelle compte tenu des ressources disponibles et des exigences attendues. Le renforcement de l'approche extra-financière s'accompagne d'actions de formation de l'équipe d'Investissement destinées à approfondir la connaissance de l'analyse ESG.

Quelques **grandes orientations** ont été retenues pour l'intégration des **critères extra-financiers** dans la politique d'investissement :

- Les enjeux ESG sont directement pris en compte au niveau de l'équipe d'investissement qui développe ses compétences dans ce domaine.
- Un dialogue systématique est mis en œuvre avec les sociétés de gestion afin de permettre une diffusion des critères ESG au sein des portefeuilles du groupe CCR et de vérifier l'état des pratiques en matière d'ESG.
- Des investissements ciblant des problématiques spécifiques dans le domaine global ESG-Climat sont réalisés, avec une recherche d'impact, grâce à des effets identifiables et pouvant faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative.
- Le développement d'indicateurs, au-delà du périmètre déjà couvert, est actuellement poursuivi, afin de disposer d'une meilleure appréciation globale des portefeuilles d'actifs et de tendre vers une vision dynamique des enjeux ESG-Climat.

IMMOBILIER

Le groupe CCR a initié une démarche ESG à la fois dans la sélection des actifs et dans la gestion de son portefeuille immobilier.

Le portefeuille immobilier se compose de 24 immeubles d'habitations et de bureaux soit environ 100 000 m² et de participations dans des OPPCI.

L'objectif est de créer de la valeur tout en étant particulièrement attentif à la performance environnementale de son patrimoine.

A cet effet, la certification des immeubles de bureaux lors de travaux de rénovation est privilégiée. C'est ainsi que le siège social du Groupe dispose du label Bâtiment Basse Consommation Rénovation. Le groupe CCR s'est engagé dans la restructuration d'un immeuble de bureaux de 4200 m² situé à Paris et certifié BREEAM very good.

Siège social du groupe CCR

La rénovation de l'immeuble réalisée en 2014 a permis d'améliorer la qualité environnementale du bâtiment et des espaces de travail. Le bâtiment a obtenu le label Basse Consommation Rénovation. Il se distingue par :



- Le choix des matériaux, comme la moquette composée en partie de filets de pêches recyclés, sur plus de 5000 m²,
- La création d'espaces végétaux avec un mur végétal de 150 m² et la sélection d'essences locales non allergènes,
- L'installation d'un système de chauffage et de climatisation pilotée par la GTB
- L'isolation acoustique,
- L'éclairage naturel privilégié grâce à de grandes ouvertures disposant d'une qualité thermique de premier plan,
- Des détecteurs de présence pour l'utilisation modérée de l'électricité.



CCR est par ailleurs signataire de la **charte pour l'efficacité des bâtiments tertiaires publics et privés** lancée par le plan Bâtiments Durables en octobre 2013, témoignant ainsi son engagement dans ce domaine.

Des annexes environnementales ont été intégrées aux baux commerciaux. Ils représentent 50% des surfaces de bureaux loués.

Immeuble de bureaux Paris 8^{ème}

Rénové en 2016, le bâtiment a obtenu le label BREEAM « very good ».

- Restructuration des espaces afin que la totalité du bâtiment soit accessible aux personnes à mobilité réduite
- Mise en place pour une meilleure gestion des énergies d'un compteur pour chaque plateau de bureaux,
- Création d'ouvertures pour favoriser la lumière naturelle
- Lumière et éclairage conformes à la norme NF 12464,
- Usage d'eau raisonné (sanitaires hydro-économiques, arrosage automatique équipé d'une sonde hydrométrique)
- Mise à disposition de racks à vélos, de vestiaires, de douches et de casiers ainsi que de bornes à chargements pour véhicules électriques
- Renforcement des performances acoustiques



S'agissant des immeubles d'habitation, le groupe CCR veille à une consommation raisonnée des énergies pour chacun de ses locataires ainsi que pour les espaces communs. Pour tous les travaux réalisés au sein des immeubles, il s'efforce à sélectionner des entreprises aux meilleures pratiques ESG.

Les principales actions concrètes mises en œuvre concernent la sélection d'entreprises responsables et soucieuses de l'environnement pour la réalisation des travaux, le remplacement des fenêtres d'un logement lors de sa rénovation (nouvelles fenêtres conformes aux normes RT 2005 et 2012 avec $U_w < 2\text{Wm}^2$), l'utilisation de LED dans les immeubles, le développement des espaces verts, l'installation dans les immeubles d'un local à vélo accessible à tous les locataires, et l'exercice d'une grande vigilance sur le respect du tri sélectif des déchets.

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille, le groupe CCR détient de l'immobilier de façon indirecte via des fonds. La sélection des fonds est guidée aussi par leurs pratiques ESG. L'attention est portée aux actifs présents dans les fonds, ainsi qu'aux politiques sociétales et environnementales des sociétés de gestion.

Engagement dans des fonds de réhabilitation de friches industrielles en zone urbaine

Ces investissements initiés en 2012 contribuent à la maîtrise de risques sanitaires et environnementaux significatifs.

- Dépollution destinée à éliminer les risques sanitaires et environnementaux.
- Redéveloppement des zones en étroite concertation avec les collectivités territoriales.
- Approche de réhabilitation durable et respectueuse de l'environnement avec une attention particulière portée à la performance énergétique des futurs bâtiments.



Le souci d'amélioration des performances énergétiques, du bien-être des utilisateurs, de la rationalisation technique des locaux et leur labellisation sont au cœur des objectifs poursuivis par plusieurs fonds en portefeuille. L'ensemble de la démarche engagée va se poursuivre afin d'améliorer l'empreinte énergétique du patrimoine.

DELEGATION D'ACTIFS

Les sociétés de gestion choisies par le groupe CCR sont très majoritairement signataires des Principes de l'Investissement Responsable des Nations Unies.

- 94% des encours en gestion déléguée sont confiés à des sociétés signataires.
- 33 sociétés sur les 40 sociétés gérant des fonds sont signataires : elles gèrent les encours les plus importants au sein de l'ensemble des partenaires en gestion d'actif.

Un dialogue direct et constructif a donc déjà pu être mis en œuvre sur les enjeux ESG dans l'investissement et sur la problématique de la **décarbonisation**.

L'implication déjà effective des sociétés de gestion partenaires du groupe CCR sur les enjeux ESG et climat permet d'envisager que des progrès assez significatifs pourront être accomplis dans les prochaines années.

Le panel des sociétés de gestion partenaires de CCR est géographiquement très diversifié. Quelques grandes caractéristiques ressortent malgré tout en matière d'ESG Climat à un niveau global.

Une très grande majorité des partenaires de gestion disposent d'une équipe ESG (78% des actifs en gestion déléguée), s'appuient sur une politique ESG formalisée (93%), produisent régulièrement un rapport ESG (89%), et mettent en œuvre une politique de vote explicite (85% des fonds en actions).



Une politique d'investissement consciente des questions ESG dans la démarche globale de délégation d'actifs.

Les enjeux ESG-Climat sont systématiquement abordés dans le cadre de la sélection de fonds externes : l'analyse cherche à déterminer comment la politique d'investissement intègre cette problématique dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Ces questions sont ensuite abordées de façon récurrente au cours des échanges avec les sociétés de gestion assurant la gestion de fonds confiés par CCR.

Les informations collectées, qu'il s'agisse de la politique ESG, de rapports sur l'exercice des droits de vote, ou de décisions intervenant dans les fonds d'investissement selon les critères ESG retenus (exclusions...) permettent d'évaluer un investissement et de le remettre en cause à tout moment. Une approche jugée inappropriée en matière d'ESG peut conduire à exclure un investissement ou à remettre en cause un investissement déjà en portefeuille si les améliorations souhaitables sur ce thème ne sont pas à la hauteur des exigences (gestion opérationnelle des enjeux ESG, niveau du reporting réalisé).

Un renforcement progressif du périmètre d'investissement intégrant la dimension ESG est recherché année après année.

Les fonds d'actions mettant en œuvre une véritable politique ESG représentent environ 40% des encours détenus en actions.

Le programme d'investissement dans les actions non cotées (Private Equity) incorpore une dimension ESG depuis 2013. Cet aspect fait l'objet d'un examen en comité de gestion et s'appuie sur un rapport ESG au niveau de l'activité globale de la société de gestion.

Investir dans le développement : le choix de la Microfinance depuis 2012

- Octrois de prêts à des institutions de microfinance dans les pays émergents.
- Volonté de soutenir l'émergence de l'esprit entrepreneurial et la création de microentreprises.



POLITIQUE OBLIGATAIRE : INVESTISSEMENTS EN GREEN BONDS

Le groupe CCR investit dans le segment des Green Bonds depuis 2014. L'équipe de gestion s'appuie sur les GBP (Green Bond Principles) et recueille l'avis d'analystes spécialisés pour valider son analyse, dans la mesure où les GBP ne suffisent pas à assurer la dimension réellement « verte » d'une émission obligataire. La sélection des émetteurs de « Green Bonds » s'appuie notamment sur la réputation acquise à la faveur des programmes antérieurs, le respect des objectifs de déploiement des capitaux (types de projet et délais) et la réalisation d'un reporting suffisamment exhaustif et disponible avec une bonne fréquence.

Il n'y a pas d'objectif quantitatif à ce stade, qu'il s'agisse du nombre ou du poids accordé aux Green Bonds par rapport à l'encours global du portefeuille obligataire. Les Green Bonds considérées en masse ne représentent qu'une part très faible des encours d'obligations dans le monde. Le pilotage du portefeuille reste essentiellement guidé par la gestion du risque de taux (duration cible) et par les limites de crédit accordées sur chaque émetteur. Les émissions de Green Bonds s'effectuent lorsque les caractéristiques des émissions correspondent aux contraintes de duration et de crédit encadrant la gestion.

L'investissement représente €128 millions sur 15 émissions. Les obligations financent majoritairement des projets se situant dans le domaine des énergies renouvelables. Quelques projets relèvent de la gestion durable de l'eau, du traitement des déchets ou plus largement de problématiques ESG.

L'analyse de la dimension ESG d'une émission est maintenue tout au long du cycle d'investissement d'une « Green Bond ». La consultation des rapports trimestriels, les échanges avec des analystes ESG et les réunions d'information organisées par les émetteurs permettent d'assurer le suivi des engagements ESG pour les émissions obligataires détenues en portefeuille.

Investissements en fonds de Cat Bond



Une solution financière contribuant à la protection contre les risques naturels majeurs.

- Les obligations catastrophes participent de manière croissante à l'indemnisation des catastrophes naturelles majeures.
- A ce titre, elles contribuent à offrir des solutions de protection aux populations affectées par ces événements.
- Le groupe CCR investit dans les Cat Bonds depuis 2000.

POLITIQUE DE VOTE

La stratégie d'investissement privilégie la gestion déléguée, soit sous la forme de participation dans des fonds multi-investisseurs, soit par la création de fonds dédiés. Il ne subsiste donc qu'un nombre extrêmement réduit de lignes d'actions détenues en direct.

Les pratiques générales des sociétés de gestion en matière d'exercice des droits de vote font l'objet d'un examen attentif avant d'investir dans un fonds et sont ensuite revues régulièrement dans le cadre des réunions de gestion.

Un suivi des politiques de vote des sociétés de gestion est donc effectué au moins une fois par an en réunion de gestion. Un suivi encore plus étroit est accordé à la politique de vote mise en œuvre dans les fonds dédiés, puisque le groupe CCR est l'unique investisseur alors qu'il ne représente en règle générale qu'une proportion très mineure au sein des parts émises par les fonds ouverts multi-investisseur.

Les principaux points de vigilance sont les conditions d'émission immédiate ou différées de nouveaux titres, les conventions réglementées et la rémunération des dirigeants.

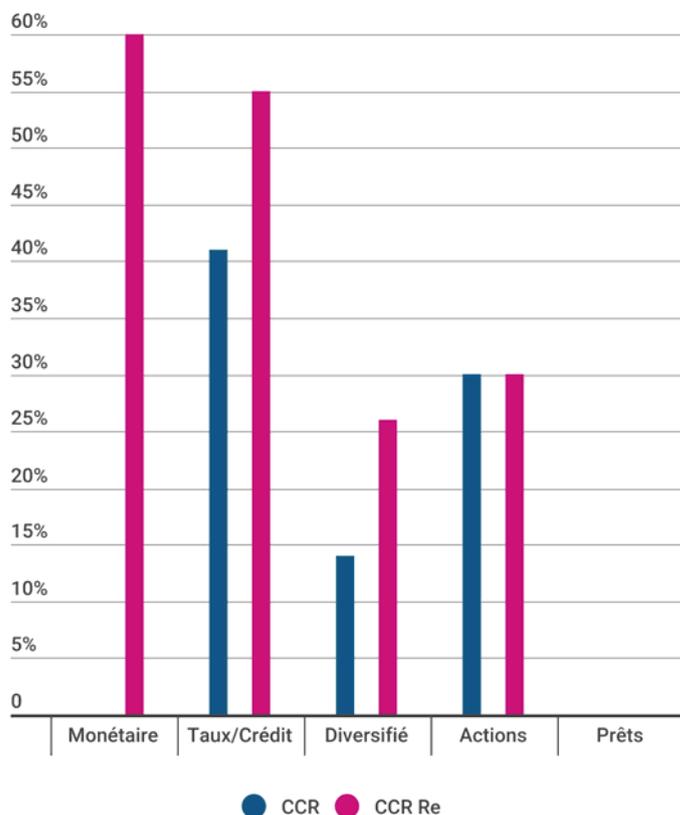
L'eau : la ressource la plus précieuse de la planète

- Investissement dans un fonds Equity « Water » depuis plus de 10 ans.
- Les principaux thèmes d'investissements sont l'approvisionnement en eau, les services de traitement, la technologie de l'eau et les services environnementaux.



NOTATIONS ESG

Les émetteurs composant le portefeuille obligataire géré en direct ne font pas l'objet de notations ESG à l'heure actuelle.



**Actifs délégués avec une notation ESG
(% total de la classe d'actifs)**

sociétés de gestion partenaires sur les critères ESG. Certaines politiques d'investissement adoptent le principe d'une exclusion pour les sociétés figurant dans la partie la plus basse de l'échelle de notation mise en place alors que d'autres politiques ont opté en faveur d'une approche « Best Efforts ». L'approche « Best In Class » est peu retenue au sein du panel des sociétés de gestion partenaires, pour les fonds figurant dans les portefeuilles du groupe CCR.

Le poids des fonds bénéficiant d'une notation ESG au sein de chaque classe est variable, comme l'illustre le graphique. Il n'y avait pas de fonds monétaire en portefeuille chez CCR au 31/12/2016.

Pour la gestion déléguée, les fonds d'investissement fournissant une notation ESG demeurent encore en nombre limité.

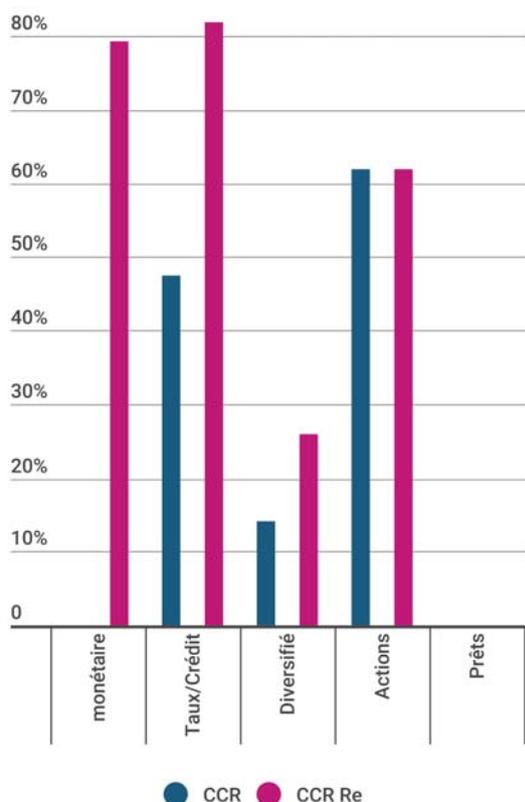
Les grilles de notation sont spécifiques à chaque société de gestion (méthodologie propriétaire). Une agrégation de ces données n'est donc pas envisageable à ce stade. Malgré tout, ces notations permettent de porter une appréciation sur les caractéristiques moyennes des titres en portefeuille et permettront de suivre l'évolution des titres en portefeuille, à la condition de disposer d'une photographie suffisamment fréquente.

Sur un plan opérationnel, différentes approches se conjuguent selon les

EMPREINTE CARBONE

La mesure d'une empreinte carbone demeure incomplète pour la gestion déléguée.

Le groupe CCR ne disposant pas, pour le moment, d'un outil permettant de centraliser le calcul d'une empreinte carbone pour l'ensemble des actifs en gestion déléguée, les calculs ont été confiés aux sociétés de gestion. Les données sont donc dépendantes des choix de chaque société en matière de reporting ESG-Climat.



Actifs délégués disposant d'une empreinte carbone

calcul décentralisé au niveau des sociétés de gestion (Trucost, MSCI et Bloomberg sont les trois principaux fournisseurs de données), de l'existence de méthodologies différentes, de l'importance du périmètre noté (de 73% à 100% pour les fonds actions) et du choix d'un périmètre différent (Scope 1-2 ou Scope 1-2-3 selon les fonds).

En règle générale, on observe que les fonds de petite taille (moins de 500 millions €) ont été exclus du champ de l'analyse par de nombreuses sociétés de gestion. La proportion des fonds d'actions analysés est relativement significative, mais il reste assez faible pour la catégorie obligataire et crédit (problématique des émetteurs souverains notamment) et les fonds diversifiés. Un certain nombre de sociétés ont opté pour une absence de calcul lorsque le périmètre notable ne représentait qu'une proportion minoritaire d'un portefeuille.

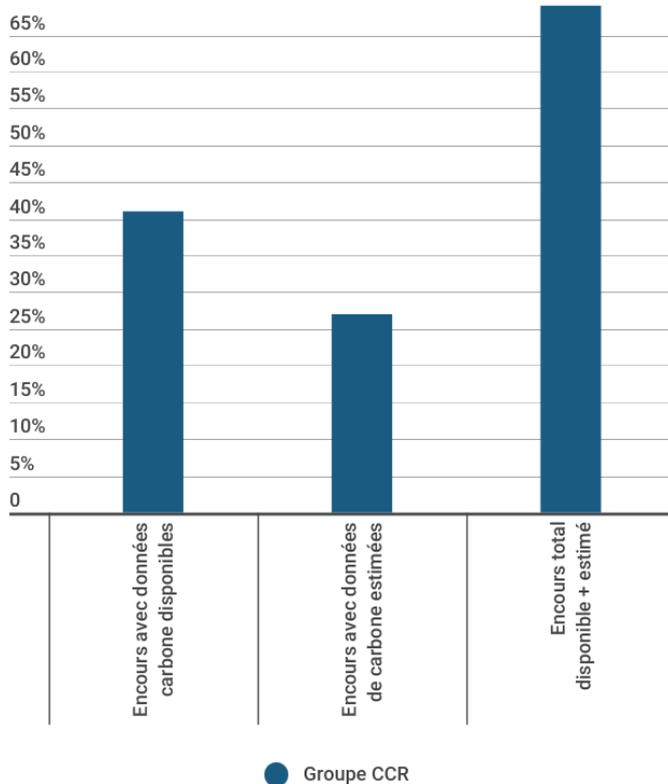
Le graphique recense la proportion des encours en gestion déléguée pour lesquels une empreinte a été calculée (l'écart entre CCR et CCR Re s'explique par la présence de fonds dédiés chez CCR Re qui ont un poids nettement plus élevé que pour CCR et pour lesquels une empreinte carbone est disponible).

Les données disponibles permettent malgré tout de porter un premier regard sur le positionnement des fonds notés.

- 64% des fonds d’actions ont une empreinte inférieure à celle de leur indice de référence.
- Les enseignements à tirer des calculs sur les autres classes d’actif n’ont qu’un intérêt limité en l’absence d’un élargissement des fonds notés.

Le portefeuille obligataire géré en direct se compose d’émetteurs « Investment Grade ».

L’empreinte carbone de ce portefeuille a été calculée en s’appuyant sur la méthodologie développée par la société Bloomberg.

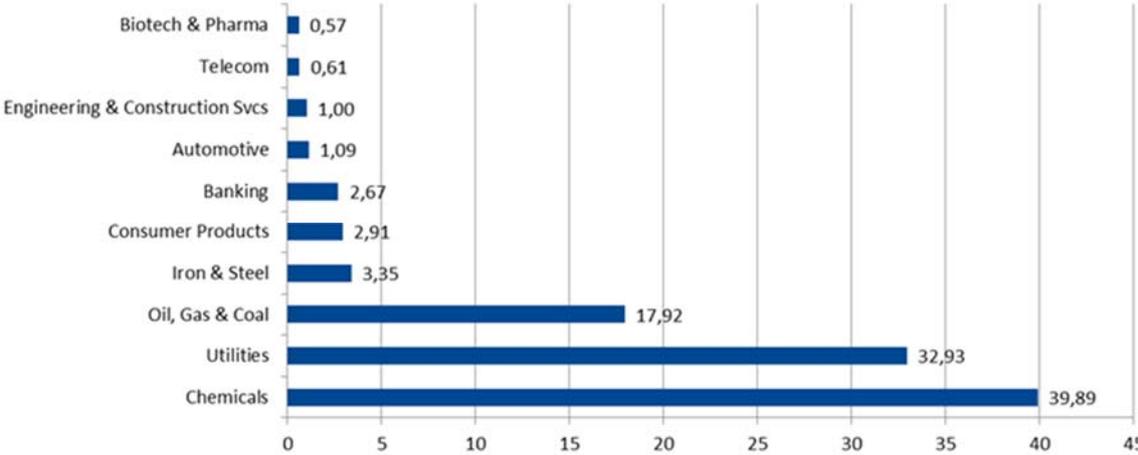


L’outil fournit une empreinte carbone sur la base des données publiées par les sociétés, lorsque l’information est disponible. Sinon, une estimation basée sur la médiane d’un groupe de sociétés comparables est effectuée. Les émissions prises en compte correspondent aux périmètres dits « Scope 1 + Scope 2 ». L’absence du « Scope 3 » conduit à réduire l’importance de l’empreinte affichée pour les acteurs économiques se situant en dehors des secteurs intensifs en consommation d’énergie.

Poids des lignes disposant d’une empreinte carbone (% du portefeuille obligataire)

La structure du portefeuille obligataire influe fortement sur le périmètre de calcul, puisque l’information en matière d’empreinte carbone n’existe pas actuellement pour les émetteurs souverains, les collectivités territoriales et les agences gouvernementales notamment.

Avec toutes les limites précédentes, **l'intensité carbone du portefeuille obligataire consolidé ressort à 107,48** (exprimée en tonnes de CO² par million d'euros de chiffre d'affaires), sur la base d'un encours analysé représentant 69,96% du portefeuille.



Répartition de l'intensité carbone par secteur : les 10 plus gros contributeurs

LES ACTIONS FUTURES EN MATIERE D'ESG

Une intégration plus large des critères extra-financiers au sein du processus d'investissement continuera d'être mise en œuvre, au-delà des critères classiques de rentabilité espérée, de risque, de liquidité et d'impact réglementaire encadrant les choix d'investissement. A ce titre, la contribution de l'ESG au pilotage opérationnel des risques financiers devrait connaître un développement notable, au-delà des actions déjà réalisées.

Dans le domaine des placements immobiliers, le groupe CCR a la volonté d'intensifier l'utilisation de critères ESG dans les années à venir. L'extra-financier jouera ainsi un rôle accru pour sélectionner les actifs, dans le cadre de la politique d'acquisition d'immeubles. Dans le même sens, l'obtention de certifications environnementales sera au cœur des opérations de restructuration immobilière. Enfin, l'existence d'une politique ESG claire et crédible restera une préoccupation majeure dans la sélection de fonds immobiliers en gestion déléguée. Ce volontarisme implique aussi de sensibiliser l'ensemble des partenaires du groupe CCR, avec l'instauration d'un dialogue avec les locataires et les prestataires, afin de structurer les échanges d'information et de mettre en place des actions communes permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité environnementale.

L'implication du groupe CCR dans le domaine des « Green Bonds » et des « Social Bonds » sera poursuivie dans les prochaines années. L'évolution des principes encadrant le fonctionnement de ces instruments sera pris en compte dans la méthodologie d'investissement, afin de privilégier les émissions finançant des projets d'investissement pertinents, clairement identifiables et pour lesquels une information suffisamment riche est fournie en toute transparence.

Dans le domaine des actifs financiers délégués, le dialogue mis en place avec les sociétés de gestion visera à renforcer l'analyse ESG des actifs en portefeuille et à rechercher des actions concrètes en termes d'impact. Les fonds restant aujourd'hui à l'écart de cette démarche feront l'objet d'une réflexion approfondie, afin de vérifier les conditions dans lesquelles l'intégration de critères ESG est envisageable, compte tenu de leurs contraintes spécifiques.

Le développement d'indicateurs quantitatifs et d'analyses qualitatives reste un axe majeur, au-delà des réalisations déjà effectuées. C'est en effet le seul moyen de porter à terme une appréciation objective sur les actions menées. A ce titre, la mise en œuvre opérationnelle d'outils plus performants en matière d'évaluation de l'exposition des portefeuilles d'actifs aux enjeux du changement climatique fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion active. La réalisation d'avancées notables à court terme nécessitera l'accès à des outils suffisamment innovants pour mesurer l'exposition des portefeuilles. La généralisation des mesures d'empreinte carbone au sein de l'univers des sociétés et des institutions en portefeuille et une plus grande homogénéisation des méthodes d'analyse apparaissent comme des évolutions indispensables pour progresser sur la voie de la transition énergétique.



EN SAVOIR PLUS SUR CCR



Plus d'informations sur www.ccr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@CCR_Reassurance



CCR-Caisse Centrale
de Réassurance



CCR Reassurance



CCR Reassurance

Caisse Centrale de Réassurance
157, bd Haussmann
75 008 PARIS
Tél. +33 1 44 35 37 01
www.ccr.fr

